

Chaleur renouvelable : + 6% par an d'ici 2015, selon Xerfi

La chaleur renouvelable est à la fois plébiscitée par les professionnels de l'immobilier et par les entreprises industrielles et va devenir incontournable. Les perspectives globales du marché sont indiscutablement porteuses à moyen et long terme. C'est ce qu'estime une récente étude de Xerfi, qui prévoit que le marché français des "nouvelles énergies thermiques" (solaire, biomasse, géothermie, aérothermie) progressera de 6% par an d'ici 2015. Mais, en PAC géothermiques, en solaire thermique et en appareils de chauffage au bois, le marché de l'habitat individuel restera "à la peine au moins jusqu'en 2013", d'autant que "les finances des ménages seront sous pression", ajoute l'étude. En maison individuelle, "rien ne laisse augurer une reprise des ventes d'ici la fin 2013", juge Xerfi. Dès lors, "le centre de gravité" du marché a tendance à se déplacer vers les usages collectifs et industriels : Face à des conditions de marché difficiles dans l'habitat individuel, les entreprises se tournent logiquement vers d'autres débouchés, d'autant que les opportunités de croissance existent à l'image du Fonds Chaleur, constate l'étude.

Par ailleurs, "l'amélioration de la compétitivité des équipements, nouveau graal pour les fabricants, va devenir incontournable pour rester dans la course à l'échelle internationale", souligne l'étude. En France, le prix des systèmes solaires thermiques est de 20 à 60% plus élevé qu'en Allemagne, poursuit Xerfi. Une situation qui s'explique par le « captage » du crédit d'impôt développement durable par les différents acteurs de la filière et, tout particulièrement, par les installateurs.

Émetteurs de chaleur : attention aux brûlures !

Dans un "avis" qu'elle vient d'adopter au sujet des radiateurs (notamment les sèche-serviettes chromés), des poêles et des miroirs chauffants, la CSC (Commission de la Sécurité des Consommateurs) constate, en matière de risques de brûlures, "d'importantes failles" dans la réglementation et les normes en vigueur. Ayant le statut d'autorité administrative indépendante, la CSC recommande "un marquage sur l'appareil à la fois visible, lisible et indélébile indiquant la température maximale des parois directement accessibles".

La CSC recommande également que les appareils de chauffage domestique, électriques ou non, dont les températures de surface sont susceptibles de générer des brûlures du second degré, ne soient pas directement accessibles. La CSC souligne que l'absence d'information et de mise en garde des utilisateurs "induit un manque de prise de conscience des risques". Elle ajoute que les distributeurs et les installateurs doivent informer les consommateurs des températures maximales susceptibles d'être atteintes par les parois directement accessibles et les risques qu'elles peuvent engendrer. Par ailleurs, la CSC recommande aux consommateurs de "privilégier l'achat d'appareils dont les surfaces accessibles ne présentent pas de risques de brûlures et, dans le cas contraire, de les équiper de grilles de protection".

Installateurs Qualisol, QualiPAC, Qualibois : quelle répartition en France ?

Les régions ayant les plus fortes densités d'installateurs qualifiés par Qualit'EnR sont, par ordre décroissant, pour :

- **Qualisol** : Corse (77 entreprises qualifiées), Poitou-Charentes (333), Auvergne (209), Alsace (285), Midi-Pyrénées, (438). Régions à plus faible densité : Rhône-Alpes (876), PACA (438), Pays de la Loire (377), Aquitaine (367), Languedoc-Roussillon (303), Lorraine (283), Bretagne (241), Ile-de-France (225), Bourgogne (215), Nord-Pas-de-Calais (205), Centre (168), Franche-Comté (121), Basse-Normandie (108), Champagne-Ardenne (106), Limousin (95), Haute-Normandie (93), Picardie (91),

- **Qualibois** : Limousin (100), Poitou-Charentes (200), Auvergne (142), Rhône-Alpes (469), Basse-Normandie. Régions à plus faible densité : Alsace (125), Basse-Normandie (101), Pays de la Loire (90), Midi-Pyrénées (89), PACA (86), Aquitaine (77), Bretagne (77), Lorraine (67), Bourgogne (56), Centre (51), Franche-Comté (46), Haute-Normandie (46), Nord-Pas-de-Calais (46), Picardie (43), Languedoc-Roussillon (35), Champagne-Ardenne (33), Ile-de-France (33), Corse (1),

- **QualiPAC** : Poitou-Charentes (104), Limousin (40), Alsace (92), Rhône-Alpes (184), Bourgogne (63). Régions à plus faible densité : PACA (149), Aquitaine (126), Ile-de-France (124), Midi-Pyrénées (99), Pays de la Loire (92), Bretagne (85), Centre (74), Nord-Pas-de-Calais (60), Lorraine (55), Picardie (54), Languedoc-Roussillon (50), Haute-Normandie (48), Basse-Normandie (41), Auvergne (34), Champagne-Ardenne (34), Franche-Comté (32), Corse (7).

- **EN BREF**. Le chiffre d'affaires des petites entreprises de plomberie-chauffage-sanitaire s'est accru de 0,2% en 2011 (contre - 2,9 % en 2010), selon une enquête de la FCGA en partenariat avec Banque Populaire. Pour 2012, la FCGA prévoit une progression de 0,1%.